

### DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE, Monsieur Stéphane GREGOIR,

**Vu** le code de l'éducation, notamment son article L712-2,

**Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE, notamment son article 23,

**Vu** l'arrêté du 11 décembre 2020 portant renouvellement des fonctions du Directeur de l'école d'économie de Toulouse,

**Vu** la nomination de Monsieur Stéphane KOJAYAN en qualité de Directeur Général des Services de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Article 1** : le Directeur de l'École donne délégation de signature à Monsieur Stéphane KOJAYAN, Directeur Général des Services, à l'effet de signer pour l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE, à l'exclusion des actes qui concernent personnellement le délégataire, les actes nécessaires à la gestion des ressources humaine de l'écoles suivant :

- Les procès-verbaux d'installation
- Les attestations de recrutement
- Les convocations des membres de jury
- L'octroi de congés annuels
- Les arrêtés de congés ordinaires de maladie
- Les arrêtés de congés de longue durée
- Les arrêtés de congés de longue maladie
- Les arrêtés de congés de maternité
- Les arrêtés de congés de paternité
- Les autorisations d'absences pour gardes d'enfant malade
- Les demandes de prises en charge des frais de transports
- Les retenues pour absence de service fait
- Les congés pour accident de service et maladie professionnelle
- Les arrêtés de congé de recherche et conversion thématique
- Les mises en paiement des primes et des indemnités
- Les documents de liaisons avec le service Liaison Rémunération de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)
- Convocations à la visite médicale d'aptitude
- Courriers relatifs à la retenue des indemnités journalières de sécurité sociale
- Les attestations d'ouverture et de fermeture de droits au chômage
- Etats de services publics
- Certificats d'exercice en vue de la validation des services auxiliaires
- Attestations relatives à la situation individuelles des personnels
- Convocations des candidats aux concours
- Convocation des membres du jury
- Les attestations de recrutement

**Article 2** : La présente délégation prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à la rectrice de région académique et elle sera publiée sur le site internet l'École de d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE

Le Délégataire,  
Stéphane KOJAYAN



Fait à Toulouse le 14 Mars 2023  
le Directeur  
Stéphane GREGOIR

